

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 10 octobre 2024
DEL-2024-79**

Nombre :

* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 28
* de Représentés : 0
* de Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Yannick CASTELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Sébastien LAURELLI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pierre-Ange SENCY, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents : M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Gérard CASANOVA, Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Dominique FABRE, Valérie FERRANDI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Paul INNOCENZI, M. JULIEN Justin, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, M. Pascal SARTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Félix TAMBINI.

OBJET : COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC- Désignation d'un membre titulaire suite à la vacance du siège de Monsieur Xavier PIACENTINI.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 11 octobre 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 septembre 2024. L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à quinze heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca, sous la présidence de Antoine POLI. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur Benoit BRUZI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

Le Président a rappelé à l'Assemblée délibérante, en vertu des disposition de l'article L.2121-17 du CGCT, que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle faisait suite à une précédente séance de l'Assemblée régulièrement convoquée le 18 septembre 2024 pour un Conseil communautaire en date du 25 septembre 2024, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 25 septembre 2024 pour un Conseil communautaire en date du 10 octobre 2024.

Le Conseil communautaire,

VU l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1411-5 ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF2B/DRCT/BCLST/N°37 en date du 27 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes de la Casinca et de l'Orezza-Ampugnani et extension aux communes de Campile, Crocicchia, Ortiporio, Penta-Acquatella, Prunelli di Casacconi et Volpajola au 1^{er} janvier 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2B-2023-06-22-00003 en date du 22 juin 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca ;

VU la délibération en date du 05 août 2020 portant élection des membres de la commission de Délégation de Service Public ;

Considérant, qu'en application de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de commune de la Castagniccia-Casinca a procédé le 05 août 2020, à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission de Délégation de Service Public et que suite au décès de Monsieur Xavier PIACENTINI, qui était membre titulaire de ladite commission, il convient de procéder à son remplacement.

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales ne prévoit pas de règles concernant le remplacement des membres titulaires et suppléants au sein de la commission de Délégation de Service Public et qu'il est simplement nécessaire que la règle de la représentation proportionnelle soit respectée afin d'assurer le respect du pluralisme au sein de la commission.

Ainsi, il est proposé que M. Pierre-Pascal PIACENTINI soit désigné afin de pourvoir le siège vacant et dans la mesure où ce remplacement n'entraîne pas l'obligation d'un renouvellement complet de la commission de Délégation de Service Public.

Après en avoir délibéré

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

DECIDE

- **De décider** à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation du membre titulaire sur le siège vacant au sein de la commission de Délégation de Service Public.
- **De désigner** M. Pierre-Pascal PIACENTINI comme membre titulaire afin de pourvoir le siège vacant au sein de la commission de Délégation de Service Public.
- **De rappeler** que la composition de la commission de Délégation de Service Public est désormais la suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-Philippe ALESSANDRI	Marie-Angèle DESIDERI
Yannick CASTELLI	Marcel FERRARI
Alix GIOVANNONI	Marilyne LEPORATI
Pierre-Pascal PIACENTINI	Christiane MARIOTTI
Fernand VINCENTELLI	Joseph PASTINI

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président.



Antoine POLI